

Le projet centralisation de l'eau potable en Xaintrie Vallée de la Dordogne : enjeux de citoyenneté et perspectives démocratiques

18 nov 2021

Que s'est-il passé le 28 octobre 2021 à Saint-Martin-la-Méanne ? Est-ce qu'un conseil communautaire décida de centraliser la distribution de l'eau potable depuis l'usine d'Argentat pour toutes les communes ? Non, mais ils ont voulu le faire passer ! Ce coup d'État-là n'a pas eu lieu. Car beaucoup d'élus locaux ont tapé de la nageoire sur la rive et ont momentanément renversé la barque de ce projet. Mais rien n'est joué de l'avenir : les « financeurs/prescripteurs » font pression sur les maires et les conseillers communautaires pour les mettre au pas cadencé. Jusqu'où doit-on céder à l'ogre ? Maintenant, tout dépend de notre mobilisation. Voici un récit permettant de se rendre compte des dessous de cartes, des enjeux ; il est accompagné de propositions pour des perspectives démocratiques pour l'alimentation en eau potable.

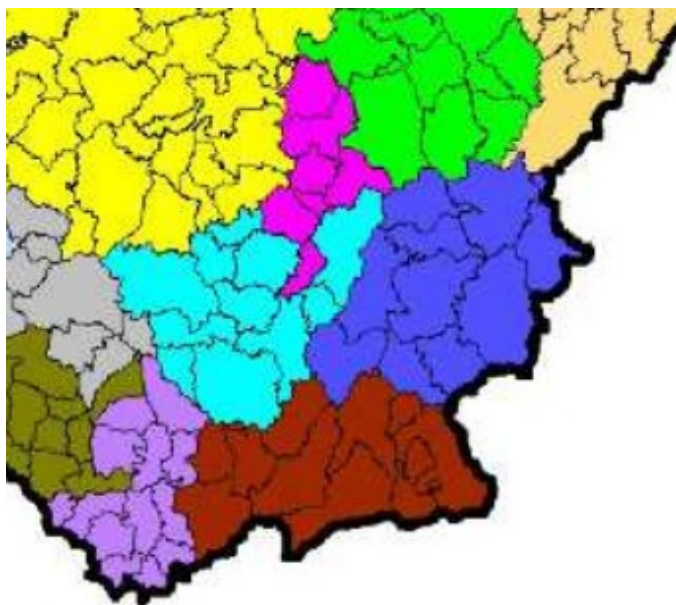
Table des matières

Le projet centralisation de l'eau potable en Xaintrie Vallée de la Dordogne : enjeux de citoyenneté et perspectives démocratiques.....	1
Chronologie.....	1
Le rôle de l'Agence de l'eau Adour Garonne.....	8
Lecture des objectifs affichés.....	8
Une contradiction principale de la loi.....	9
Facturation unique ne signifie pas production unique.....	9
La nécessité d'un diagnostic neutre.....	10
Face à la raréfaction de la ressource.....	10
L'idéologie de la solution unique et uniformisée.....	10
PROPOSITION D'ACTION.....	11

Chronologie

La communauté de commune Xaintrie Val'Dordogne a été créée le 1^{er} janvier 2017. Vous pouvez trouver le contexte de cette création dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (le S.D.C.I.) de la Corrèze¹.

1. Le S.D.C.I. de la Corrèze est téléchargeable sur le site web de la Préfecture

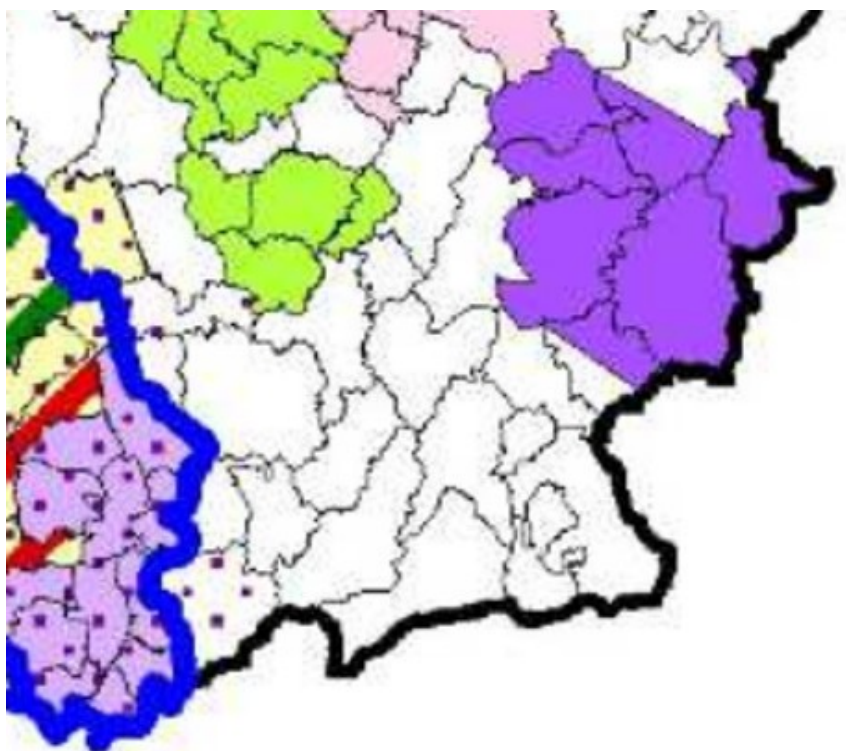


2016

- C.C. du Pays d'Argentat
- C.C. du canton de Saint Privat
- C.C. du canton de Mercoeur
- C.C. du Doustre et du Plateau des Étangs

Carte des communautés de communes (C.C.) avant X.V.'D.

Mais l'eau suit les courbes de niveau. Son trajet n'est pas celui des zonages administratifs de la République. Les collectivités avaient mis en place une gestion de l'eau par « bassin versant » : certaines communes situées sur le même versant s'étaient regroupées pour gérer ensemble les prélèvements dans ce milieu et alimenter les activités humaines en eau potable. D'autres communes n'en n'ont pas eu besoin.



- Syndicat des eaux du Puy du Bassin
- Syndicat des eaux des deux vallées
- Syndicat des eaux de Roche de Vic
- Syndicat d'équipement de la région de Beaulieu

Carte des Syndicats des eaux de 2016 (S.D.C.I)

Mais visiblement, cette gestion par bassin versant n'est plus à la mode dans cette République biberonnée à l'argent des trusts internationaux. Voici ce que précisait le Schéma Directeur de Coopération Intercommunale de la Corrèze en 2016 à propos de l'eau potable :

« La compétence est rarement exercée par des communautés et elle est souvent restée communale. Cette situation se justifie dans une certaine mesure par des caractéristiques propres à la Corrèze, à savoir une ressource locale abondante et peu coûteuse. La pérennité de cette situation est cependant en question : vulnérabilité aux pollutions et autres aléas, épuisement de certains cours d'eau. »

La loi N.O.T.Re. (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 impose le transfert de compétence eau et assainissement vers les E.P.C.I. (Établissement Public

de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre. La loi du 3 août 2018 a permis aux maires de X.V.'D. de faire de choix de repousser le terme de l'échéance de 2020 à 2026.



Carte administrative de X.V.'D. 2021

L'évolution de la population du territoire actuel de X.V.'D. Est la suivante : 15972 personnes en 1968, 12007 en 1999, 11797 en 2013, 11396 en 2018².

Dès mai 2017, la nouvelle entité X.V.'D. a programmé l'écriture de **son** Schéma Directeur d'Alimentation en eau Potable (le S.D.A.E.P.). Il vise donc à prendre la compétence aux communes et syndicats des eaux existants. Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (le C.P.I.E.) de la Corrèze a été choisi pour accompagner la communauté de communes : plus de 70000 euros H.T. d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

En novembre 2018, X.V.'D. a lancé un appel d'offre pour la réalisation de **son** S.D.A.E.P. , c'est-à-dire :

« • un outil permettant d'avoir une vision globale

2. Source I.N.S.E.E.

des besoins, des contraintes et des solutions envisageables,

- *un outil constituant un préalable à la réalisation de travaux structurants »³*

Donc dès 2018, l'objectif *in fine*, sans même avoir discuté des besoins ni consulté un diagnostic, consiste en la « *réalisation de travaux structurants* ». En voici les différentes étapes :

« Phase 1 - Diagnostic : Disposer d'une représentation la plus complète possible du fonctionnement du système A.E.P. existant.

Phase 2 - Scenarios d'optimisation : Disposer de scénarios d'aménagements et de travaux visant à améliorer / optimiser le fonctionnement des systèmes A.E.P.

Phase 3 - Programme opérationnel : Disposer d'une programmation pluriannuelle de travaux et d'aménagements. »⁴

Pour exécuter ces trois phases d'études, X.V.'D. a signé le 26 août 2019 un marché public avec des cabinets conseil suivants : S.A.S. ALTEREO⁵ à Brive, mandataire, S.A.S. SOCAMA Ingénierie à Tulle, co-traitant, DEJANTE Eau et Environnement à Malemort, co-traitant.

Le montant est de presque 700 000 euros Hors Taxes, financé ainsi : 70 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (l'A.E.A.G.), 10 % par le Conseil Départemental de la Corrèze (C.D.), et 20 % - soit 140000 euros - à la charge de la communauté de communes.

Le 8 octobre 2021, une réunion d'avancement a lieu à Saint-Martin-La-Méanne. La présentation aux élus et aux représentants de l'État (Agence Régionale de Santé A.R.S.) est signée X.V.'D., Altereo, Socama, Dejante, C.P.I.E., C.D. de la Corrèze, L'agence de l'eau A.E.A.G. La phase 1 de diagnostic comprenant de nombreux travaux d'inventaire touche à sa fin, tandis que la phase 2 - proposition de scénarios d'optimisation - a aussi progressé. Voici les scénarios qui sont présentés :

- *« Interconnexion avec collectivités limitrophes (Syndicat Mixte de Belloc, département du Cantal...)*

3. Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne - Diagnostic des installations de production et distribution d'eau potable - Schéma Directeur. Présentation aux élus le 8 octobre 2021

4. *idem*

5. HpO®, le système de gestion des actifs des réseaux d'eau par intelligence artificielle. L'humain d'Altereo a remporté le Grand Prix National de l'Ingénierie en France. Avec ce système, le pseudo humain qui gère dispose d'une prothèse électronique connectée qui lui dit quelle vanne va casser avec une grande fiabilité. Il n'y a plus besoin d'aucune compétence, ni caractère, ni faculté.

- *Recherche d'une ressource complémentaire (prise d'eau sur la Dordogne) : recherche du point de prélèvement le plus optimal, détermination du DMB (TO))*
- *Comparaison technico-économique des différentes solutions proposées »*

D'une part, pour résoudre le déficit du secteur de St-Privat en été, l'interconnexion avec le Cantal a donné lieu à une réunion à l'été 2021 qui a abouti à un résultat négatif. D'autre part, la solution de centralisation de l'eau potable depuis l'usine de pompage d'Argentat n'est pas explicitement présentée comme telle : elle n'est présentée que comme « *complémentaire* ». En tous les cas, la perception des élus lors de cette réunion est que rien n'est décidé.

Le 11 octobre 2021 a lieu une autre réunion, beaucoup plus politique, signée par X.V.'D., A.R.S., A.E.A.G., C.D. de la Corrèze, autrement dit, les « financeurs et les prescripteurs », qui expliquent qu'ils « *ont demandé une accélération du schéma directeur A.E.P.* ». Le cabinet DEJANTE explique à propos du secteur de Saint Martin la Méanne, Saint Martial Entraygue et l'U.D.I. de Saint Bazile de la Roche :

- il y a un déficit global en jour de pointe de 59,0 m³/jour,
- le captage à Freygnac est pollué aux métabolites de l'Atrazine, il faut donc le fermer et le substituer,
- le captage du Leyrich est pollué à l'Arsenic, il faut donc le fermer et le substituer,
- le camping du Gibanel est hors-norme, il faut l'alimenter,
- au total il faut apporter en jour de pointe 256 m³/jour,
- seule l'usine de pompage d'Argentat peut subvenir à ces besoins,

Et là-dessus, DEJANTE a étudié quatre scénarios :

1. Conservation des ressources existantes et restructuration internet au territoire d'étude
2. Conservation des ressources existantes structurantes et restructuration internet au territoire d'étude
3. Abandon des ressources existantes sauf certaines
4. Abandon de toutes les ressources existantes et export au Syndicat des Deux vallées et à Pleaux (15).

Un tableau récapitulatif de l'analyse économique présente le coût de revient au m³ :

Scenario 1	Scenario 2	Scenario 3	Scenario 4
1,40 € / m ³	1,30 € / m ³	1,26 € / m ³	1,22 € / m ³

Dans la méthodologie, DEJANTE indique prendre en compte une « *estimation des subventions éventuelles de la part de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental* », c'est-à-dire des financeurs et des prescripteurs. Autant dire que c'est simple pour eux de faire évoluer les prix des différents scénarios et donc de privilégier celui qu'ils ont voulu.

Ce jour-là, DEJANTE présente un calendrier des travaux en trois phases :

- 2022-2026 : alimentation de St-Privat et du Gibanel par Argentat,
- 2026-2030 : nouvelle usine à Argentat (forages au Longour), alimentation de St-Martin-La-Méanne, St-Martial-Entraygue, et Saint-Bazile-de-la-Roche, abandon des ressources du secteur de St-Privat, export vers Laguenne,
- 2030- : alimentation du secteur de Mercœur avec abandon des ressources propres (pompage depuis Argentat vers Camps), alimentation d'Albussac, Monceaux-sur-Dordogne et Saint-Hilaire-Taurieux avec abandon des ressources existantes, export plus important vers le Syndicat des deux vallées.

L'ordre du jour du conseil communautaire du 28 octobre 2021 à Saint-Martin-la-Méanne est présenté aux élus : il contient un vote sur la « *Définition du scénario de restructuration et d'optimisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable à l'échelle intercommunale* ». Le calendrier des travaux est le suivant :

- 2022-2026 : réalimentation de la Xaintrie blanche depuis le réseau d'Argentat, réalimentation du camping du Gibanel depuis le réseau d'Argentat, sécurisation partielle de la Xaintrie Noire par création d'interconnexions,
- 2026-2030 : réalimentation de Saint-Martial/Saint-Martin/Saint-Bazile par Argentat par création d'une usine de production, abandon de toutes les ressources existantes de la Xaintrie Blanche et réalimentation totale depuis Argentat, export vers Laguenne
- 2030- : réalimentation de la Xaintrie Noire par Argentat et abandon de toutes les ressources existantes, réalimentation de Monceaux, Saint-Hilaire et Albussac par le Syndicat Mixte de Bellocvic (la rive gauche de

Monceaux serait alimentée par le réseau d'Argentat), export vers le syndicat des Deux Vallées et abandon des ressources existantes.

Le jeudi 21 octobre a lieu une réunion entre maires à Monceaux-sur-Dordogne, sans les administratifs, sans les cabinets conseils. La parole circule et dresse l'état des lieux de l'eau potable, commune par commune. Il ressort que les déficits utilisés par les financeurs/prescripteurs n'existent pas tous, que l'immense majorité des communes représentées ce jour-là ne veut pas d'une centralisation et désire conserver et valoriser l'existant.

Le 28 octobre, le conseil communautaire n'a pas lieu. Il était pourtant annoncé sur le site web de X.V.'D.

Le 4 novembre à Mercœur a lieu un conseil communautaire qui vote un avenant au contrat de marché public décidant le report d'un an de la finalisation du S.D.A.E.P. La date de la fin de l'étude est fixée au 1^{er} octobre 2022.

Suite à cela, on constate une campagne de pression sur les élus, utilisant les rouages bien connus de la République : « *si tu ne votes pas comme je le veux, tu n'auras pas tes subventions* ».

Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la gale

L'A.R.S. affirme que le captage de Freygnac est pollué à des métabolites de l'Atrazine et cette affirmation sert de prétexte à vouloir abandonner cette installation. L'Atrazine est un herbicide utilisé en maïsiculture qui a été interdit en France en 2013. On trouve encore des traces de ce pesticide dans l'eau potable, même si les quantités baissent d'années en années.

Les habitants de Saint-Bazile-de-la-Roche qui voient l'eau du captage de Freygnac n'ont pas été informés de cette situation. Et pourtant, cela semble grave puisque selon les promoteurs du projet, il faudrait substituer ce captage par l'eau d'Argentat.

Les situations de non-conformité sont :

> NC0 : La concentration individuelle dépasse 0,1 µg/l pendant une durée inférieure à 30 jours consécutifs et reste inférieure à la valeur sanitaire maximum (Vmax pour l'Atrazine et ses métabolites : 60 µg/l⁶)

> NC1: La concentration individuelle dépasse 0,1 µg/L pendant une durée supérieure 30 jours consécutifs et reste inférieure à la valeur sanitaire maximum (Vmax pour l'Atrazine et ses métabolites : 60 µg/l)

6. <https://www.anses.fr/fr/system/files/EAUX2012sa0136.pdf>

> NC2: La concentration individuelle dépasse la valeur sanitaire maximum (Vmax pour l'Atrazine et ses métabolites : 60 µg/l)

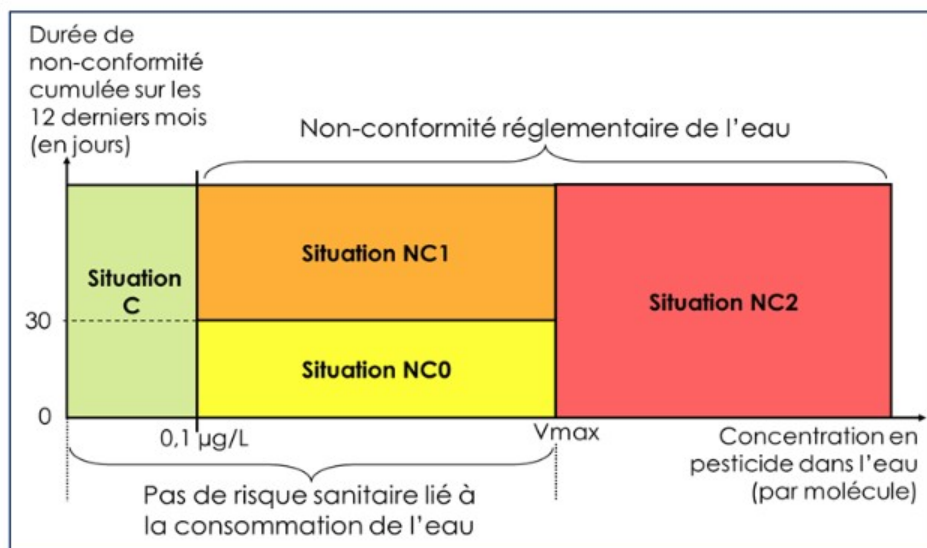


Figure 1 : Classement de l'eau en fonction de la présence de pesticide dans l'eau

On a cherché sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé, les informations disponibles sur la qualité de l'eau au captage de Freygnac. Il n'est pas répertorié⁷. Aucune information.

On attend donc de l'A.R.S. qu'elle nous sorte les chiffres qui permettent aux « financeurs/prescripteurs » de dire qu'il faut fermer l'unité de Freygnac.

La nécessité d'un diagnostic neutre

Ce que l'on observe, c'est que le diagnostic est fabriqué par les « financeurs/prescripteurs » comme argument pour réaliser un certain objectif politique : centraliser la production d'eau potable à Argentat.

Plusieurs maires ont été choqués par les arguments présentés par les « financeurs/prescripteurs » qui donnaient de leur commune une image complètement fautive par rapport à la réalité des besoins en eau.

Ce que nous devons d'abord exiger, c'est un diagnostic qui montre simplement la réalité telle qu'elle est, sans parti pris.

Le rôle de l'Agence de l'eau Adour Garonne

L'Agence Adour Garonne recueille des taxes prélevées sur toutes les factures d'eau potable des habitants du bassin. Elle

7. À partir de <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>, cliquer sur « Région Nouvelle Aquitaine », choisir le département « Corrèze », puis la commune « Argentat-sur-Dordogne », aucun site de captage nommé « Freygnac » n'est répertorié à la date de ce courrier.

gère des milliards d'euros qu'elle distribue surtout à l'industrie agro-économique : irrigation, etc. Il faut rappeler que le barrage de Sivens (Tarn), le projet des mega-bassines (Poitou-Charente), c'est l'Agence Adour Garonne. C'est loin de se comporter comme un organisme qui protège l'eau et les milieux.

L'A.E.A.G. se comporte ainsi avec les élus : elle ne veut pas entendre parler de subventions pour des petits aménagements. Si vous voulez optimiser votre réseau de distribution de l'eau potable dans votre commune, elle ne s'y intéressera pas. Ce qu'elle veut, c'est réaliser des gros aménagements, comme installer une nouvelle usine de production d'eau potable à Argentat. Par là, elle participe comme toutes les organisations gouvernementales à la concentration des pouvoirs qui filent ensuite dans les mains des trusts internationaux.

Lecture des objectifs affichés

Bien entendu, les objectifs affichés sont très beaux. Attention : mettez vos lunettes sous peine d'être éblouis : « *avoir une vision globale des besoins, des contraintes, des solutions envisageables* »⁸, « *distribuer une eau potable de qualité* », « *assurer l'adéquation entre l'augmentation des besoins en eau et le potentiel des ressources* », « *desservir de manière pérenne toute la population en maintenant un prix de l'eau juste et équitable* »⁹.

Ces objectifs ont des airs de publicité aux dents blanches, et l'on voit poindre des canines acérées. Le petit signe qui ne trompe pas ce sentiment est qu'il n'est jamais envisagé que les besoins diminuent, encore moins du fait de la prise de conscience par les habitants de la raréfaction de la ressource ; le postulat de base de l'Empire de la croissance, c'est que l'être humain n'est qu'un consommateur, un abruti qui ne pense qu'à lui.

Mais quand il voit le processus de regroupement qui vient, l'idiot du village perçoit plutôt une volonté de tout centraliser dans une certaine organisation uniformisée, dont la structure s'harmonise avec celle des autres dans le monde entier, pour *in fine* faire passer la partie rentable à la délégation de service public (c'est-à-dire au privé) tout en laissant l'entretien et les déchets en régie (c'est-à-dire au privé. Quelle paranoïa !

Une contradiction principale de la loi

8. Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne - Cahier des Clauses Techniques Particulières - Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable - 2019.

9. Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne - Diagnostic des installations de production et distribution d'eau potable - Schéma Directeur. Présentation aux élus le 8 octobre 2021

La loi N.O.T.Re veut nous imposer un processus de concentration des pouvoirs avec l'objectif d'aboutir à une tarification unique de l'eau potable sur le territoire de l'E.P.C.I. Le principal argument des promoteurs de ce processus est la solidarité avec les communes qui manquent d'eau. C'est ce que disait le Schéma Directeur de Coopération Intercommunale de la Corrèze (déjà cité).

Mais ce système impose également à l'E.P.C.I. à fiscalité propre d'équilibrer ses comptes : le service de l'eau doit s'auto-financer dépenses/recettes. Débrouillez-vous ! Bien entendu, placés dans cette situation, les communautés de communes ne pourront pas s'en sortir sans les éternelles « *subventions* » et devront toujours manger dans la main des « *financeurs/prescripteurs* ».

Facturation unique ne signifie pas production unique

Le fait de vouloir arriver à une facturation unique par X.V'D. ou un délégataire privé de la distribution de l'eau potable ne signifie pas qu'il faille avoir un producteur unique. Le cabinet DEJANTE a présenté des scénarios de coûts qui sont discutables : on ne peut accepter ni une telle opacité (influence de l'A.E.A.G. et du C.D. par la promesse d'octroi de subventions dans la fabrication de ces scénarios), ni l'unicité du critère coût pour choisir un scénario.

Face à la raréfaction de la ressource

Avant toute chose, la raréfaction de la ressource doit être présentée aux habitants sans faire peur. Nous avons le temps, et nous devons anticiper cette évolution sans précipitation (sans jeu de mot). Ce sont avant tout les besoins qui doivent s'adapter, donc les prélèvements doivent baisser. Car si l'on continue d'augmenter les besoins et les prélèvements, la raréfaction de la ressource ne sera pas du tout solutionnée, comme un abcès que l'on aurait seulement traité en surface au lieu de le crever.

Les systèmes de potabilisation de l'eau de pluie doivent être étudiés, doivent faire partie des solutions évaluées, notamment pour les lieux les plus éloignés des interconnexions.

Le système agricole local, principalement l'élevage de viande bovine, doit également faire partie du processus de réflexion : si la raréfaction de la ressource se présente, doit également y faire face, doit pouvoir proposer ses solutions d'adaptation.

L'idéologie de la solution unique et uniformisée

Nous devons faire fuir l'idéologie qui tend à faire croire que le progrès n'est qu'une suite d'améliorations techniques du

système, qu'il ne faudrait procéder que par optimisation du système précédent.

L'idée de la solution technique unique pour tout le territoire doit être bannie parce que chaque entité doit savoir faire face à ses responsabilités en terme d'équilibre entre prélèvements dans le milieu et préservation de celui-ci. À éloigner les prélèvements des consommateurs, on insensibilise, déresponsabilise les gens. Notre combat pour l'autonomie doit nous permettre de faire face aux comportements cannibales qui veulent manger toujours plus de territoires, de ressources et d'humains, enfin ce qu'il en reste après une journée de téléphonie mobile et de youtube google amazon facebook apple metavers et compagnie.

PROPOSITION d'ACTION

Nous organisons une journée de formation ponctuée par une réunion publique sur le problème du comportement des « *financeurs/prescripteurs* » au sujet de l'eau potable en Xaintrie.

Cette formation sera dispensée par Marc Laimé, journaliste, écrivain, conseil sur les politiques publiques de l'eau, auteur du livre « *Le lobby de l'eau* » Les éditions Pérégrines 2014, et auteur du blog « *Les eaux glacées du calcul égoïste* »¹⁰. Le contenu est variable suivant nos besoins et la journée pourrait être le moment aussi de réfléchir localement entre nous, avec l'aide de quelqu'un qui connaît la loi et qui comprend bien pourquoi la régie est préférable à la délégation.

Cette journée serait ouverte sur inscription aux citoyens de X.V.D., y compris les élus locaux. Son coût serait d'environ mille euros, qu'on pourrait financer par une campagne de dons, mais aussi qui pourrait faire l'objet de subventions données par des mairies à une association pour cet événement-là.

Ça pourrait être à partir du samedi 15 janvier 2022, les samedi 22 ou 29 janvier, mais pas les 5 et 12 février.

Merci de bien vouloir vous manifester si vous voulez participer à l'organisation de cet événement, il y a besoin d'énergie dans tous les secteurs. Et surtout, il y a besoin de s'appuyer sur une ou plusieurs associations qui possèdent déjà une assurance pour avoir une salle.

10. <http://www.eauxglacees.com/>